

Coopération financière COMIFAC – Allemagne Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KfW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

Pays de la COMIFAC

3^{ème} rapport semestriel

Période: 1^{er} mai au 31 octobre 2013

Presenté au:

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun

et à:

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Janvier 2014



en coopération avec



Vos interlocuteurs
à GFA Consulting Group GmbH sont

Marc Parren
Veerle Van Waesberghe

Coopération financière COMIFAC – Allemagne
Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

COMIFAC/KFW

Projet N° BMZ : 2008 66 707

3^{ème} rapport semestriel
Période: 1^{er} mai au 31 octobre 2013

par Romain Lorent

Adresse

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrugstraße 82
D-22359 Hamburg
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111
Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119
E-Mail: anka.greiner@gfa-group.de

TABLE DES MATIERES

	ACRONYMES	II
1	INTRODUCTION	1
2	CONTEXTE DU PROGRAMME	1
3	OBJECTIFS DU PROGRAMME	2
4	APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME	2
5	PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BENEFICIAIRES	3
6	PLAN DE TRAVAIL	4
7	PARTENAIRES DU PROGRAMME	4
8	EVOLUTION DU PROGRAMME	4
9	ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 31 OCTOBRE 2013	6
10	RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 31 OCTOBRE 2013	14
11	RECOMMANDATIONS	15

Liste des annexes

Annexe 1 : Note conjointe TEREA/FRM/SYLVAFRICA

Annexe 2 : Compte rendu du premier Comité de décision et d'orientation

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAFECO	Cameroon Agriculture and Forest Exploitation Company S.A.
CBP	Congo Bassin Programme
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CNA	Cinéma Numérique Ambulant
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DAC	Demande d'action corrective
DFS	Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen / Germany
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
EFI	Exploitation à Faible Impact
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GDF	Gestion Durable des Forêts
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg / Allemagne
GFBC	Groupement de la filière bois au Cameroun
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
ISO	International Standard Organisation
IUCN	International Union for Conservation of Nature
KfW	KfW Entwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MoU	Memorandum of Understanding
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONF	Office National des Forêts (France)
ONFI	ONF International
PAFC	Pan African Forest Certification Scheme
PC&I	Principes, Critères et Indicateurs

PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PPECF	Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
PV	Procès verbal
RBUE	Règlement bois européen
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
ReRac	Réseau des Radios communautaires
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
TdR	Termes de Référence
TFT	Tropical Forest Trust
TLTV	Vérification de la Légalité et Traçabilité du Bois
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature (pareil que IUCN)
VLO	Vérification de l'Origine Légale du Bois
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

1 INTRODUCTION

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés, mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

2 CONTEXTE DU PROGRAMME

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. A présent, les superficies des forêts certifiées FSC sont passées de 5,6 à 4,6 millions d'hectares avec la suspension temporaire du certificat de la société IFO au Congo dont la mise en œuvre des actions correctives doivent permettre de rétablir la situation antérieure.

Par ailleurs, outre les problèmes rencontrés dans le commerce de produits bois tropicaux liés à des préoccupations relatives à l'environnement, à la légalité et au partage des bénéfices, la crise économique mondiale a touché de grands importateurs de produits bois tropicaux, particulièrement en Europe. Pour y faire face, la mise en œuvre de la Gestion Durable des Forêts (GDF) à grande échelle est sans doute la meilleure façon d'inverser ce scénario, puisqu'il devrait permettre de répondre aux préoccupations d'ordre écologique, social et économique à travers une certification crédible basée sur des procédures de vérification transparentes.

Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison:

- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification ; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- la quasi inexistence de mesures de discrimination positives des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ;
- un référentiel FSC régional sous conditions suspensives et un concept HVC pas assez standardisés ;
- les faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux et les prestataires de services ;
- les coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;

- l'arrivée d'un processus FLEGT/APV qui, en relation avec la Due diligence du nouveau règlement bois européen en vigueur depuis le 03 mars 2013, risque d'affaiblir la dynamique de la certification FSC dans le bassin du Congo. En effet, la légalité FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifiera peut-être plus le standard FSC, à moins que ce dernier ne rehausse encore ses PC&I (encore faut-il qu'un marché le demande) avec le risque de voir alors les concessionnaires s'en détourner pour se recentrer sur la stricte légalité. Mais, d'autres scénarios sont possibles et il est même probable que les retards dans la mise en place des APV-FLEGT puissent bénéficier aux labels FSC et, sans doute, OLB qui disposeront d'une fenêtre de tir, le temps que les licences FLEGT se généralisent dans la sous-région ;
- notons enfin que la mise en place du nouveau règlement bois européen (RBUE) en vigueur depuis mars 2013, semble avoir eu un effet négatif sur le premium FSC dans la mesure où, mal compris, le RBUE fait croire à tort aux opérateurs négociants que le bois proposé à la vente est devenu légal. Ceci indiquerait que leur responsabilité à travers le processus de Due diligence est mal comprise.

3 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme prévoit un appui dans trois domaines d'intervention:

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par :
 - ✓ la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - ✓ la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - ✓ l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines ;
 - ✓ la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME

L'approche méthodologique du Programme a été largement décrite dans l'offre technique du Bureau GFA Consulting Group GmbH - DFS Deutsche Forstservice GmbH, et seuls les points essentiels sont ici rappelés :

- mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles : il s'agit d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés ;

- amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Pour ce volet, le Programme s'investira dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification : appui au volet biodiversité des plans d'aménagement; appui au volet social; renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière ; appui au système de certification FSC entre autres ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante portera entre autres sur des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires.

Concrètement, cette approche s'est traduite par :

- l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte à l'encontre de ce dernier (cf. annexe 2 du rapport de démarrage) ;
- la mise en place d'un site web (<http://ppecf-comifac.com>) auquel renvoie trimestriellement une newsletter qui illustre les interventions mises en œuvre selon une grille de critères énoncés dans le document téléchargeable par le lien url <http://ppecf.e-monsite.com/medias/files/conditions-particulieres-ppecf-beneficiaires-et-annexes.zip>. Ce site met également en ligne :
 - ✓ les TdR des différentes interventions ;
 - ✓ les rapports publics des interventions, lorsque la prestation concerne particulièrement une entreprise forestière ;
 - ✓ le mode opératoire d'une requête basée sur trois annexes principales :
 - l'annexe I : descriptif de l'intervention ;
 - l'annexe III : budget prévisionnel ;
 - l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention.
- la participation régulière du PPECF à de nombreuses réunions, ateliers et séminaires ;
- le recueil des besoins exprimés par les entreprises forestières du bassin du Congo, notamment à travers une mission de prospection et de rencontres qui s'est déroulée du 25 mars au 5 avril 2013 ;
- l'obligation pour une entreprise non certifiée de s'engager par une attestation, à atteindre un certificat FSC (ou PEFC) dans les quatre années suivant le premier appui financé par le PPECF. Cet engagement lui permettrait de bénéficier d'appuis du PPECF pour l'atteinte de résultats « intermédiaires » (certificats de légalité) positionnés sur une trajectoire de certification contraignante.

5 PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BÉNÉFICIAIRES

L'intérêt que portent les bénéficiaires au Programme est étroitement lié à sa rapidité d'analyse et de procédure de contractualisation qui permettent de répondre dans des temps très courts, aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières et leurs partenaires directs.

Cependant, les principales recommandations (à l'attention de la COMIFAC et KfW), issues du 1^{er} comité de décision et d'orientation (CDO) du Programme souhaitent donner une inflexion au PPECF sur le plan méthodologique, en préconisant :

- l'élargissement géographique du champ d'intervention du PPECF au Gabon, tenant compte du potentiel de progression vers la certification de nombreuses entreprises dans ce pays ;
- l'élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, FLEGT);
- l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal du Programme « ...suit les principes du FSC ou équivalent».

6 PLAN DE TRAVAIL

Par nature, le programme répond à des demandes. Il n'est donc pas aisé d'établir ex ante un plan de travail. Par contre, l'efficacité du PPECF et son appréciation auprès des bénéficiaires est étroitement liée à sa rapidité d'analyse, de procédure d'octroi (avis de non objection donné par la COMIFAC et par la KfW) et de contractualisation qui permet de répondre dans les meilleurs délais aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières et leur partenaires directs.

A noter que certains projets d'interventions plus transversaux (i.e. le cinéma itinérant, des modules de téléapprentissage) ont été initiés par le PPECF et ont suscité l'adhésion des bénéficiaires consultés.

7 PARTENAIRES DU PROGRAMME

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi avec les principaux, des contacts réguliers et des collaborations (WWF, ZSL, Nature +, WCS, UICN, bureaux d'études spécialisés).

La base des données « concessionnaire » n'est pas à jour d'indicateurs socio-économiques des concessionnaires sur les aspects suivants : nombre de travailleurs, accès des populations riveraines à ces infrastructures éducatives et de santé, etc.). Le questionnaire adressé aux entreprises n'a reçu aucune réponse et sera renvoyé début 2014.

De façon plus institutionnelle, le Programme a noué des partenariats qui se sont traduits notamment par un protocole avec le CBP.

8 EVOLUTION DU PROGRAMME

Encore mal connu des bénéficiaires, le premier semestre d'activités (avril 2012 à octobre 2012) était caractérisé par :

- des demandes d'intervention émanant des concessionnaires confrontés à des besoins urgents de répondre à des demandes de mise à niveau préalables (i.e. SFID), d'actions correctives ou préparation d'un audit de surveillance (i.e. audit à blanc chez CAFECO) et plus rarement pour des activités à long terme ;

- beaucoup de structures partenaires des concessionnaires, ont perçu la possibilité de mobiliser des fonds pour réaliser ou poursuivre des activités en cours ou prévues dont le financement n'était pas stabilisé (TFT, UICN, CIRAD,...) ;
- un certain nombre d'appuis ont été proposés de manière pro-active par le PPECF sans que les entreprises aient exprimés une demande préalable mais pour lesquels elles se sont intéressées par la suite (Cinéma itinérant ; logiciel pour faciliter la démarche vers la certification ; outils de cartographie, appui au réseau des radios communautaires).

Le deuxième trimestre (novembre 12 à avril 13) a enregistré :

- un rééquilibrage du Programme vers des interventions à caractère plus structurant : formations d'auditeurs organisées par le bureau Veritas, formations « sociales » organisées par TFT, instruction d'un programme de formation abattage contrôlé Pallisco-Alpicam, mise en place du Principe 8 FSC chez SFID, revue des procédures EFIR Alpicam/Pallisco/SFID, etc.;
- des demandes d'intervention en vue d'améliorer la « boîte à outil » de la gestion durable des forêts : cahier des charges pour une plate-forme de télé-apprentissage (FRM) ; progiciel HVC (Nature +) ; upgrading du logiciel SMART pour la lutte anti-braconnage (WCS) ; outils de cartographie (logiciels CANOPEE & Go MONITOR FOREST (ONFI) ; certification « carbone » (FORM international) ; fiscalité incitative pour les concessions certifiées (GFBC) ; etc.. Fin octobre 2013, ces projets d'intervention ont atteint des niveaux divers allant de la concept note à leur mise en œuvre ;
- la préparation de certains dossiers prévus dans la proposition technique GFA/DFS (la feuille de route HVC). A noter que sur base d'un argumentaire, l'étude comparative des modes de gestion forestière a été abandonnée avec l'accord de la COMIFAC et de la KfW.

Tandis que le troisième trimestre (mai 13 à octobre 2013), objet du présent rapport, confirme l'inflexion du Programme vers :

- des tests et l'adaptation de nouveaux outils dédiés au monitoring des forêts et à leur exploitation durable : test de suivi par images à très haute résolution (exécuté) ; adaptation de solutions logicielles (en préparation), test du compas électronique (en préparation), nouvelles tables allométriques (en préparation) ; proposition d'une fiscalité incitative à la gestion durable (en cours d'exécution), intérêt d'une double certification PEFC-FSC (en préparation) ; guide pour mieux gérer la faune en concession FSC (en préparation) ; guide pour lutter contre les effets de l'érosion (en cours d'exécution) ; guide pour améliorer la cogestion des ressources avec les populations riveraines (exécuté) ; identification de valeurs HVC (en cours d'exécution) ; appui à la sensibilisation à travers le réseau régional de radios communautaires (en cours d'exécution) ;
- des actions de formations mutualisées : abattage contrôlé et techniques d'exploitation à faible impact (en cours d'exécution) ; formations cartographiques (SIG) (exécuté) ; formations auditeurs (en cours d'exécution) ; appui au centre d'excellence sociale (en cours d'exécution) ;
- la promotion des bois tropicaux sur les marchés européens à travers un panel d'actions suivies directement par l'ATIBT depuis Paris (en cours d'exécution).

9 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 31 OCTOBRE 2013

A1. Mise en place des conditions générales propices à la certification

a) *Exécuté ou en cours pour la période*

Révision de la fiscalité forestière au Cameroun

Un message du 3 septembre 12 de l'ATIBT signalait déjà l'ouverture du Congo à réviser sa fiscalité forestière en faveur des concessions éco-certifiées FSC. Parallèlement, le Groupement de la filière bois au Cameroun (GFPC) a commandité, sur fonds du PPECF, une étude sur ce sujet pour convaincre le Gouvernement de prendre des dispositions incitatives en faveur de la gestion durable des forêts camerounaises. Le rapport provisoire de l'étude est en lecture pour observations et commentaires, au GFBC.

Les actions de promotion du label FSC sur les marchés européens

De l'avis général, les conditions propices à la certification sont avant tout d'augmenter la demande en bois éco-certifié auprès des consommateurs finaux, en profitant de la prise de conscience croissante des enjeux de la gestion durable et des nouvelles dispositions contraignantes dans le commerce des bois tropicaux notamment induites par le nouveau règlement bois européen (RBUE), afin de valoriser par une plus-value effective et significative les efforts entrepris par les entreprises certifiées FSC dans le bassin du Congo.

A cette fin, une concertation entre la KfW et la COMIFAC d'une part et l'ATIBT d'autre part, a permis de s'accorder sur le principe de « délocaliser » un budget important vers des actions de promotion du label FSC, sous la coordination et la responsabilité de l'ATIBT, depuis Paris. Ainsi, deux contrats ont été signés : le premier porte sur une batterie de tests de laboratoire afin de pouvoir renseigner les caractéristiques constructives des bois du bassin du Congo dans des ouvrages de référence (en cours d'exécution) ; le second porte sur un panel d'actions de marketing (guide à l'utilisation des bois tropicaux africains, participation à des foires et salons de la filière bois, etc.) (en cours d'exécution).

La mise en place d'une feuille de route (F)HVC

Pour rappel, la thématique (F)HVC est la conditionnalité n° 3 de la validation (suspensive) du nouveau référentiel sous-régional pour le bassin du Congo, adopté courant avril 2012.

Cette thématique nécessite un important soutien du PPECF en termes d'expertises et de recensements des HVC. En première intervention, sur le contrat d'assistance technique au Programme, GFA Consulting Group GmbH a mobilisé trois experts indépendants (faune, flore & social) pour élaborer une feuille de route HVC qui puisse servir de lignes directrices à l'identification et à la gestion-monitoring des HVC de la sous-région.

Cette feuille de route permettra de :

- lister et hiérarchiser les différentes parties prenantes, par pays, impliquées dans l'identification, la gestion et le monitoring des HVC ;
- proposer une méthodologie efficiente et efficace, sur base des expériences antérieures, et les outils et approches existants. Des parties prenantes par pays seront identifiées et seront sollicitées (sur base de TdR) pour réaliser certains travaux. Un budget par pays sera élaboré pour cette étape uniquement ;

- identifier des personnes ressources pour former une task force et un budget pour celle-ci afin qu'elle supervise l'ensemble des activités prévues et traduise les « FSC Guidelines for Principle 9 and HCV » en outils opérationnels de mise en œuvre pour les approches recommandées. Ainsi, la task force proposera/planifiera les activités pour mettre à jour les outils et approches par domaine de compétence.

Nb : la feuille de route HVC a été décomposée en phases opérationnelles où les résultats de chaque étape conditionnent le cadre logique et la mise en œuvre de la phase suivante. Ce cadre logique en cascade est accompagné d'une estimation budgétaire et des TdR relatif à chaque acteur identifié.

b) En préparation (notes conceptuelles, termes de références et préparation de DNO¹)

Coaching intensif d'entreprises non certifiées

Actuellement, le financement d'une activité par le PPECF est subordonné à un engagement de l'entreprise à vouloir s'engager vers la certification FSC ou équivalent. Or, force est de constater que les entreprises bénéficiant d'un appui du PPECF sont essentiellement des entreprises déjà certifiées FSC, le plus souvent des entreprises de grande taille, disposant de moyens financiers conséquents.

On retrouve peu, voire pas d'entreprises ayant un niveau de gestion proche de celui exigé par le PPECF, ou suffisamment engagées dans une phase dynamique de progrès pour atteindre les exigences de la certification FSC, avec l'appui du programme PPECF.

Ainsi, le paysage qui se dessine peu à peu est celui d'une gestion forestière à deux vitesses : quelques entreprises ayant un très bon niveau de gestion, même si celui-ci est encore perfectible, captent les appuis du PPECF, alors que des entreprises souvent de taille plus modeste (pouvant être qualifiées de PMEF - Petites et Moyennes Entreprises Forestières -, mais pas uniquement) risquent de basculer vers l'illégalité, voire l'informel, faute de moyens et de savoir-faire pour mettre en œuvre une gestion forestière raisonnée. Ceci est d'autant plus paradoxal que les premières pourraient se passer de l'appui du PPECF pour continuer à évoluer dans leurs bonnes pratiques de gestion durable. Autrement dit, le PPECF aide les « bons gestionnaires », mais ne peut, en l'état, se porter en appui aux plus faibles.

Une note (cf. annexe 1) a donc été transmise au bailleur KfW et à la COMIFAC pour élargir la cible du Programme, et ce par ailleurs, en conformité avec la recommandation du premier Comité de Décisions et d'Orientations (CDO) tenu à Yaoundé les 29 juillet et 1^{er} août 2013 (cf. annexe 2, point 14).

Appui au nouveau bureau régional FSC

Courant octobre, le nouveau délégué FSC, M. M. Schwartzberg (m.schwartzberg@fsc.org) du bureau régional Afrique centrale, a pris fonction à Brazzaville. Sa rencontre au forum international de l'ATIBT, organisé à Libreville les 21 et 22 octobre, a permis de définir un cadre de collaboration avec le PPECF suivant une vision et une volonté d'améliorer la présence de la certification FSC dans le bassin du Congo, comprenant :

- un planning d'ateliers sur les indicateurs génériques internationaux (IGI) <-> requête possible vers PPECF pour l'un ou l'autre pays ;
- un processus planifié pour assurer le transfert vers des standards nationaux ;

¹ DNO : Acronyme pour Demande de Non objection conjointement adressée à la COMIFAC et à la KfW pour obtenir leur accord respectif avant la mise en œuvre de l'intervention.

- une évaluation nationale des risques (NRE) dans le cadre du Controlled wood <-> requête possible vers PPECF ;
- pour la RDC, l'organisation d'une table ronde pour mettre sur pied une stratégie commune vers la certification (légale et FSC) ;
- pour le Gabon, l'organisation en 2014 de l'année de la certification forestière <-> requête possible vers PPECF ;
- la mise en place depuis Bonn, d'un « médiateur » dans l'interprétation des standards sous la coordination de M. Schwartzberg <-> requête possible vers le PPECF.

La rémunération pour services environnementaux des concessions FSC

Le Programme est en attente des TdR relatifs à une étude certification FSC versus carbone relative à des services environnementaux rendus par le mode de gestion FSC. Ces services (ou plutôt la réduction de l'empreinte carbone des concessionnaires sous label FSC) pourraient être une source de revenus additionnelle pour ces entreprises. Ainsi, un groupe technique a été constitué réunissant le FSC, le Gold Standard et le bureau Form international pour élaborer une méthodologie qui sera préalablement validée par le Gold standard. L'objectif de l'étude serait de pouvoir établir, à travers des tests pilotes, un mode opératoire simple permettant d'estimer l'empreinte carbone d'une gestion durable de type FSC dans le bassin du Congo par rapport à d'autres modes de gestion, sur base d'indicateurs proxy simples à mesurer.

La promotion d'une double certification FSC-PEFC dans la sous-région

Cette recommandation adoptée par le CDO (cf. annexe 2, point 14) est sous-tendue par l'objectif premier du PPECF qui indique dans son cadre logique, son objectif de promouvoir « *une gestion industrielle des forêts dans le bassin du Congo qui suive les principes du FSC ou équivalent* ».

Elle est également sous-tendue par plusieurs constats ci-dessous rappelés :

- le système de certification PEFC est reconnu dans 32 pays, ce qui fait du label PEFC le plus grand système mondial de certification forestière. De ce fait, le logo PEFC est largement reconnu et respecté sur le marché international. De plus, l'Asie et notamment la Chine, se dote de systèmes nationaux de certification reconnus par le PEFC. Cette évolution concerne bien évidemment les Gouvernements des pays du bassin du Congo soucieux d'accompagner la dynamique du commerce triangulaire qui s'installe de plus en plus entre l'Afrique centrale, l'Asie et l'Europe vers où sont réexportés des produits manufacturés à bas-coûts sur lesquels, un premium peut plus facilement être intégré dans la formation du prix ;
- il est notoire que la certification FSC stagne dans le bassin du Congo sur un palier d'environ 5 millions d'hectares. Une explication tient dans les processus de transformation dans lesquels les certificats FSC et PEFC ne se reconnaissent pas. Il s'en suit une érosion très importante du label FSC. Conséquence, seule une partie des bois FSC du bassin du Congo parvient à être valorisée en tant que tel entraînant de fait une perte considérable de recettes financières en faveur de la gestion durable des forêts. Cette situation, dans un nouveau contexte lié au RBUE et aux APV-FLEGT, pourrait motiver les concessionnaires à se replier sur la stricte légalité imposée par les accords de partenariat au détriment de l'écolabel FSC ;
- l'arrivée d'un nouveau certificat, sans que celui-ci soit moins exigeant, permettrait d'inciter certaines entreprises à aller vers la certification, grâce à une approche progressive, plus marquée par son étiquette locale. Certains marchés asiatiques notamment pourraient être demandeurs de produits PEFC (puisqu'ils disposent eux-

mêmes d'un certificat reconnu par le PEFC, tel le MTCC pour la Malaisie), pour pouvoir là aussi mélanger les bois ou produits certifiés PEFC en provenance du Bassin du Congo dans leur chaîne de productions de produits bois manufacturés ;

- plus spécifiquement à la République du Congo, les récents évènements de la suspension du certificat FSC du groupe Danzer, et par conséquent d'IFO, ont accéléré l'intérêt du pays pour le PEFC. L'opportunité d'une telle étude a été discutée en marge du forum de l'ATIBT le 23 octobre à l'initiative du Ministère de l'Economie forestière et du développement durable de la République du Congo (MEFDD), lequel souhaite apporter des commentaires et des modifications aux termes de référence de l'étude ².

Campagne de sensibilisation à la gestion durable

Sur cette question, deux interventions sont en cours :

- le cinéma numérique ambulant. Initialement mis en œuvre par le CNA, cette structure a pu rassembler les avis nécessaires des concessionnaires au démarrage de la seconde phase. Toutefois, elle n'a malheureusement pas pu mettre en œuvre la seconde phase suite à des insuffisances de sa gestion administrative. Des échanges avec WWF sont en cours pour continuer cette activité attendue par les concessionnaires et dont l'avis de non objection est déjà acquis ;
- l'appui au réseau des radios communautaires (ReRaC). Cette intervention dont l'avis de non objection nécessite pour sa contractualisation, la mise en place d'une caution bancaire de 50.000 euros sous couvert de l'UICN et d'une banque agréée par le programme.

A2 : Elever les pratiques d'exploitation industrielles de gestion durable

Sur ce plan, le PPECF a mené, au cours du semestre écoulé, plusieurs interventions que l'on rangera selon, dans la catégorie « boîte à outils » ou formations :

A2.1 La boîte à outils

a) Exécuté ou en cours pour la période

Appui à la gestion de la faune en concessions FSC

Cette intervention est suivie par un conseiller technique principal qui fait le tour entre les deux opérateurs économiques. A ce jour, plusieurs activités ont été réalisées : analyse des données collectées en rapport avec la faune, rédaction du plan d'action faune, formation des équipes faunes et cadres de l'administration sur l'utilisation des outils de terrain (GPS, cybertracker, boussole, etc.), organisation des campagnes de lutte anti-braconnage (LAB). Dans la suite des résultats attendus, on note : la production des supports techniques de formation ; un manuel générique sur la gestion de la faune dans les forêts de production ; deux articles de presse spécialisée.

Appui à l'identification HVC en RDC et au Cameroun

A travers la composante C4CF du Programme Biodiversité des Forêts (PBF) en République démocratique du Congo, le PPECF accompagne l'évolution positive des aménagements de

² Le Ministère de l'économie forestière et du développement durable de la République du Congo (MEFDD) a communiqué dans un compte rendu de réunion en date du 23 octobre 2013 qu'il souhaite que l'étude soit inclusive à d'autres pays pour développer un certificat PAFC à un niveau régional. Les TdR de l'étude sont donc en cours de révision.

l'entreprise SODEFOR qui reste engagée dans l'objectif d'une certification FSC « FM » pour l'ensemble de ses concessions forestières qui font 1,5 million d'ha. Ainsi une intervention du bureau FRM va permettre d'identifier les HVC (principe 9 du FSC) des titres forestiers ci-dessous et par ailleurs d'alimenter la feuille de route HVC.

	Titres Forestiers concernées par l'étude		
Garantie d'Approvisionnement :	n°021/03	n°028/03	n°032/03
Contrat de Concession Forestière :	n°035/11	n°039/11	n°045/11
Nom du titre forestier :	Madjoko	Bonkita / Nteno	Isongo

Cependant, en dépit du développement et renforcement de capacité techniques du concessionnaire, il persiste encore des écarts de performances entre l'exigence du certificat et le niveau actuel de gestion dans les sites pilotes. A cela s'ajoute le contexte national de la RDC où le bois illégal est en forte expansion. Ceci motive la stratégie du bureau régional FSC d'organiser une table ronde « RDC » pour concevoir un plan d'actions propice à l'aménagement durable des forêts impliquant le bureau national de certification qui dispose d'un appui du PPECF.

Une même intervention HVC, avec pour objectif de faciliter l'obtention du certificat FSC « controlled wood » est en cours sur le massif de Djoum (groupe Rougier) sous la conduite de Nature +.

Le suivi des concessions par imagerie satellitaire grâce au Go Monitor Forest de l'ONFI

Un premier test sur l'UFA n° 09022 de la Compagnie Forestière de Kribi (CFK)/Groupe WIJMA, au regard des pratiques d'exploitation forestière, à l'échelle d'une assiette annuelle de coupe et de la surveillance des activités agricoles des populations riveraines a été concluant (cf. rapport : RAPPORT_GMF_PPECF final.pdf).

Il s'agit maintenant de réfléchir à comment généraliser l'usage de cette surveillance satellitaire sachant que l'outil est encore très onéreux. La faisabilité d'un portail dédié à ce type d'images pouvant faire appel à des techniques de crowdfunding est en réflexion au niveau de l'ONFI.

b) En préparation

Le développement d'un logiciel de suivi de chantier

L'ONFI a effectué une mission de présentation du logiciel Canopée, qui, adapté aux conditions du bassin du Congo et upgradé en y intégrant un module (algorithme) d'optimisation du réseau pistes de débardages et de parc à bois, serait bien utile aux concessionnaires (aussi bien pour les grandes exploitations que les forêts communales et communautaires) pour faciliter le suivi quotidien des chantiers de coupe. Ainsi, plusieurs concessionnaires (Alpicam, Pallisco, Rougier et Wijma) ont été intéressés par cette application dont le démarrage est prévu au premier trimestre 2014 et dont le cahier des charges doit être clairement défini, avant d'adresser l'avis de non objection à la COMIFAC et KfW.

Le compas électronique

Le PPECF a été approché par la société IA's pour l'aider à promouvoir son compas électronique dont les atouts peuvent se résumer dans la formule « *sans délais, sans papier, sans erreurs* ». Cependant, ce matériel doit préalablement être testé dans des conditions locales variées, avant d'envisager une phase d'appui à son utilisation. A noter qu'au Cameroun, le test du compas permettrait de confirmer ou d'infirmer la faisabilité du MINFOF d'obliger les concessionnaires à géo-référencer les tiges sur pied. En effet, le compas électronique s'appuie sur une technologie avancée de GPS qui permet de prendre les coordonnées d'un arbre malgré un couvert dense. Cette intervention dont les TdR sont

finalisés a reçu l'avis de non objection de la COMIFAC et la KfW et sera mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2014.

La révision des plans d'aménagement

Les sociétés engagées dans le processus de gestion responsable doivent se conformer à des exigences croissantes. Ainsi, le référentiel FSC requiert que le plan d'aménagement soit périodiquement révisé afin d'y intégrer les résultats du suivi ou toutes nouvelles informations scientifiques et techniques, et de répondre à l'évolution des conditions environnementales, sociales et économiques (Critère FSC 7.2).

L'ampleur et la complexité de cette tâche requiert la mise en œuvre d'expériences pilotes. Tel est l'objet d'une proposition adressée au PPECF, associant deux partenaires, la société SFID et Nature +.

L'accroissement de production par des plantations mono-spécifiques

Plusieurs concessionnaires sont tentés d'accroître le volume de leur production par la mise en valeur de zones dégradées en plantation monospécifiques (Okoume, Ayous) dont le comportement très héliophile n'assure de toute façon pas leur régénération sous un couvert dense.

Pour cela, il faut nécessairement modifier les règles d'exploitation : diminuer les diamètres de coupe, faire des éclaircies, prélever les arbres « murs » sans attendre qu'ils grossissent, et donc changer le système de rotation / parcellaire pour passer à un système de « futaie jardinée ». L'objectif étant bien entendu de pouvoir fournir de manière plus intensive de l'Okoumé de petit diamètre en modifiant les règles de gestion et en adaptant l'outil industriel, tout en gardant toutes les contraintes de gestion durable liés au standard FSC. Cette intervention sollicitée par CBG pouvait être réalisée en appui au financement de l'AFD disponible jusqu'en décembre 2013.

Le test de nouveaux outils au service de la lutte anti-braconnage

Sur base d'un intérêt des concessionnaires Pallisco et SFID, le PPECF est en discussion avec ZSL pour tester, à travers un avenant à la convention actuelle, deux outils de LAB : le tracking par suivi satellitaire des camions (les grumiers sont fortement impliqués dans le soutien logistique aux concessionnaires) et l'enregistrement sonore d'activités illégales par la détection de signatures sonores de bruits de tronçonneuses, de motos ou de coups de fusil (cf. le lien url <http://rfcx.org/>).

L'amélioration de l'autosuffisance alimentaire des bases vies et des communautés riveraines

Parmi les stratégies de lutte anti-braconnage, il en est une qui consiste à tenter de substituer la viande de brousse par des protéines d'animaux d'élevage. Plus largement, les concessions ne parviennent pas à produire sur place, la nourriture nécessaire à leurs travailleurs et familles.

Pourtant, les concessionnaires disposent d'atouts pour promouvoir cet approvisionnement local : fonds de développement local (pouvant catalyser un système de crédits aux activités génératrices de revenus), structuration des communautés riveraines ; brigade routière permettant un minimum d'aménagements agricoles de type paysannats voire de bas-fonds pour la riziculture, etc.

Sur base de plusieurs requêtes, un appel d'offres a été lancé et deux propositions ont été reçues (EGIS-BDPA et Landell Mills). Il est prévu, après analyse des soumissions, de débiter la mission dans la deuxième quinzaine de février 2014.

A2.2 Les formations

a) *Exécuté ou en cours pour la période*

Formation d'auditeurs FSC

Le PPECF a poursuivi l'appui à la formation d'auditeurs externes et de cadres d'entreprises organisée par le Bureau Veritas dans les pays concernés par le Programme.

Formation à l'abattage à faible impact

Cette intervention menée par l'ONFI est en cours auprès de trois concessionnaires du Cameroun et de leurs partenaires : Pallisco, Rougier et Alpicam. A ce jour, le formateur a réalisé un premier planning de formation qui s'achèvera au premier trimestre 2014 chez Alpicam. La formation porte sur les techniques d'abattage à faible impact, la maintenance des tronçonneuses et la rédaction de procédures et de fiches techniques. Cette formation fait suite à une première intervention du PPECF menée par le bureau Terea sur l'exploitation à faible impact (EFI) qui prenait en compte d'autres aspects de l'exploitation, tels que :

- la réalisation un échantillonnage en fonction des activités : contrôle de l'abattage, marquage, tronçonnage ; débardage,... sur une partie définie des AAC (poches ou groupe de parcelles) ;
- le contrôle du réseau de routes et les parcs à bois ;
- la définition, pour chaque activité, des critères de contrôle (de préférence quantitatifs) ;
- l'élaboration des fiches de contrôle de terrain (contrôle du respect des instructions de travail, quantification des impacts) ;
- le traitement des données et la présentation des résultats (rapports) pour le suivi de l'exploitation.

Appui au centre d'excellence de Yaoundé (TFT)

Le TFT a reçu un financement du PPECF pour appuyer la formation de spécialistes du volet social des aménagements forestiers. Le but est de former deux promotions (2013 et 2014) d'environ 20 étudiants anglophones au Centre de l'Excellence Sociale (CES), pour cibler l'attention des opérateurs asiatiques, réceptifs de se mettre en conformité avec les normes sociales en vigueur dans les pays du Bassin du Congo. La première promotion sera disponible au mois de décembre 2013.

Techniques de lutte antiérosive en concessions FSC

Cette intervention de 12 à 15 mois, réalisée par le bureau Terea sur les sites de Rougier Gabon et de la CEB/Precious Wood, vise à diagnostiquer les problèmes rencontrés par les concessionnaires confrontés à la gestion de l'érosion sous différentes formes et de les former à des pratiques adaptées de lutte anti-érosive.

Pour le rapport public de l'intervention, une fiche technique de chaque situation critique sera élaborée.

Risques - accidentologie

L'exploitation forestière comme la transformation du bois font partie des activités à risques dont il est important de faire une analyse pour minimiser les accidents. Le bureau JMN consultant (qui possède un agrément pour la réalisation des études de dangers et un autre pour le contrôle de la pollution) réalise en ce moment une évaluation des risques au niveau de la concession forestière 09-022 (groupe WIJMA) et la scierie de Bidou. Au terme de sa prestation, est attendu un plan de gestion des risques d'une unité de transformation et d'une

UFA. Sur base de ce rapport, il serait envisageable d'élaborer avec l'ONFI qui dispose de connaissances et de fiches techniques sur le sujet, un module spécifique de téléapprentissage dédié aux concessions forestières du bassin du Congo.

Volet social de l'aménagement forestier et notamment des relations avec les populations locales et peuples autochtones (principe 3 du FSC)

L'intervention, outre son utilité commune (gestion des communautés riveraines, CLIP), permettra à la SFID (Mbang) d'apporter des réponses à des observations émises dans le rapport d'audit initial.

10 RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 31 OCTOBRE 2013

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats et le niveau d'engagement du Programme au 31 octobre 2013.

Résumé des contrats à fin novembre 13							
N° de contrat	item	contractualisation				Rapports	observations
		avis de non objection COMIFAC/KFW	prestataire	montant contrat	statut		
C001	Etude socio-économique de la base vie de Mbang	9/07/12	Oréade Brèche	22.200	dôturé	publié sur site web (*)	complément d'intervention à prévoir en 2014
C002	Présentation logiciel ISO/FSC	10/09/12	Isovision	20.295	dôturé	approuvé	
C003	Appui à la certification FSC (revue procédurale)	8/10/12	TEREA	10.250	dôturé	publié sur site web	
C004	Audit à blanc (appui à la certification FSC)	16/10/12	Oréade Brèche	11.475	dôturé	publié sur site web	
C005	Formation auditeurs Bureau Veritas	16/11/12	Bureau Veritas	91.469	en cours	na	complément d'intervention à prévoir en 2014
C006	Maintenance site web PFBC	21/11/12	Matthias Hartmann	20.160	en cours	na	seuls les TDR sont publiés sur le site web
C007	Formation EFI Alpicam/Pallisco/SFID	13/12/12	TEREA	14.500	dôturé	publié sur site web	
C008	FSC principe 8	21/12/12	TEREA	25.200	dôturé	publié sur site web	
C009	Sensibilisation gestion durable des forêts	13//12	CNA	34.000	dôturé	na	contrat résilié
C010	Formation aspects sociaux de la certification	27/01/13	TFT	170.966	en cours	publié sur site web	
C011	Appui à la C4CF (RDC)	11/01/13	WWF	345.580	en cours	publié sur site web	
C012	Promotion du PPEFC	12/02/13	TEREA	35.500	dôturé	na	
C013	Renforcement capacité gestion faune	12/12/12	ZSL	129.864	en cours	publié sur site web	complément d'intervention à prévoir en 2014
C014	Chargé de communication PFBC	21/11/12	Dany POKEM	96.000	en cours	na	seuls les TDR sont publiés sur le site web
C015	Formation abattage à faible impact	2/05/13	ONFI	322.500	en cours	en attente	seuls les TDR sont publiés sur le site web
C016	Audit à blanc BSO	8/05/12	Erith Ngatchou	4.500	dôturé	publié sur site web	
C017	Identification HVC massif de Djoum	19/08/13	Nature+	87.065	en cours	en attente	seuls les TDR sont publiés sur le site web
C018	Go Monitor forest (imagerie astrium)	21/06/13	ONFI	25.340	en cours	approuvé	à publier sur le site web
C019	C4CF - appui au bureau national de certification	5/07/13	C4CF	80.509	en cours	en attente	TDR publiés sur le site web
C020	Participation au memento du forestier	6/07/13	CIRAD	47.500	en signatures		TDR à publier sur le site web
C021	C4CF- peuples autochtones	19/08/13	C4CF	21.675	en cours	en attente	TDR publiés sur le site web
C022	Double certification FSC-PEFC au Congo	19/08/13	Oréade Brèche	51.200	suspendu		en attente accord des autorités congolaises
C023	Fiscalité forestière incitative au Cameroun	19/08/13	Form International	51.250	en cours	rapport provisoire	TDR publiés sur le site web
C024	Lutte antérosive au Gabon	2/09/13	Terea	96.200	en cours		TDR publiés sur le site web
C025	Etude risques-acidents	19/08/13	Bureau JMN	19.500	en cours	en attente	TDR à publier sur le site web
C026	Identification HVC SODEFOR	10/09/13	FRM	49.453	en cours	en attente	TDR publiés sur le site web
C027	Appui au suivi de l'identification HVC SODEFOR	5/08/13	WWF	7.840	en cours	en attente	TDR publiés sur le site web
C028	Principe 3 FSC / Mbang	20/09/13	Patrice Bigombe	18.125	en cours	rapport provisoire	TDR publiés sur le site web
C029	Appui à l'ATIBT (tests de laboratoires)	20/09/13	ATIBT	120.350	en cours		dont 17.350 euros pour le suivi par l'ATIBT
C030	Cartographie participative ClB	5/08/13	FRM	22.360	en cours	en attente	TDR publiés sur le site web
C031	Principe 3 FSC / Mbang	20/09/13	Patrice Ngokoy	5.250	en cours	rapport provisoire	TDR publiés sur le site web
C032	Formation QGIS	30/09/13	Nature+	3.837	dôturé	na	état d'emargement des participants
C033	Appui au réseau des radios communautaires	9/08/13	Rerac	330.274	en signatures		en attente caution bancaire
C034	Appui à l'ATIBT (actions de marketing)	5/10/13	ATIBT	261.700	en cours		dont 58.700 euros pour le suivi par l'ATIBT
TOTALS---->				2.653.887			TDR à publier sur le site web

(*) site web <http://www.ppecf-comifac.com/pages/nos-interventions/nos-interventions/tableau-recapitulatif.html>

11 RECOMMANDATIONS

1. A bientôt mi-parcours, il faut s'interroger sur la pertinence des critères d'intervention du PPECF. En effet, en l'état, le PPECF n'atteindra pas son objectif quantitatif d'augmenter les superficies certifiées, pour la simple raison que le processus de certification prend plus de trois ans à une entreprise pour y parvenir. Ceci au vu du contexte actuel très incertain sur les exigences des marchés.

En conséquence, il est nécessaire d'élaborer les termes de référence de l'évaluation à mi-parcours prévu au premier trimestre 2014 qui va conduire à la révision de la stratégie du programme au cours duquel nous suggérons déjà un coaching intensif d'entreprises non certifiées pour les amener au moins au niveau légal et au-delà sur des certificats intermédiaires de type « controlled wood ».

Signalons que le Gabon qui veut faire de l'année 2014 l'année de la certification a planifié un ambitieux programme ayant comme objectif la certification d'un grand nombre d'entreprises forestières. Ce projet vise les étapes de la légalité du bois contrôlé et ensuite la certification FSC et/ou PAFC.

Cette révision significative nécessiterait certainement un accord global entre bailleurs et programmes (AFD, IDH, etc.) afin de mettre en commun des ressources encore disponibles (CPB par exemple).

2. La recommandation ci-dessus avait déjà été rapportée dans le compte rendu du premier CDO (cf. annexe 2, point 14), mais le PPECF n'a jamais eu connaissance de la suite réservée à ce compte rendu. Il serait indispensable qu'avant la tenue du prochain CDO, le PPECF puisse inscrire dans son manuel de procédures un chapitre sur l'organisation du CDO et le traitement de son compte rendu à l'égard des acteurs décisionnels et des autres participants.

3. Le Gabon, sans doute le pays au plus haut potentiel de certification, n'est cependant pas explicitement cité dans la convention BMZ 2008 66 707. Pour pouvoir y conduire un panel d'interventions significatif, le PPECF souhaiterait qu'il rejoigne les quatre autres pays de l'aire géographique du Programme. Cette extension se justifie d'autant plus que la situation politique actuelle en RCA ne se prête pas facilement à la mise en œuvre d'interventions du PPECF dans ce pays.

Annexe 1 : Note conjointe TEREA/FRM/SYLVAFRICA

POURQUOI APPUYER LES ENTREPRISES NON CERTIFIEES DANS LEUR DEMARCHE D'AMENAGEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME PPECF

Le programme PPECF

Le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), financé par la coopération allemande (KfW) et sous tutelle de la COMIFAC a pour objectif global d'améliorer les conditions de protection et d'utilisation rationnelle des ressources forestières et d'accroître les surfaces de forêts de production certifiées du Bassin du Congo à travers trois grandes lignes d'actions :

- la mise en place d'un cadre propice à la certification,
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts,
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable.

Les entreprises appuyées par le PPECF

Actuellement, le financement d'une activité par le PPECF est conditionné par un engagement de l'entreprise ciblée vers une certification, au minimum de légalité, voire d'une certification FSC. Force est de constater que les entreprises bénéficiant d'un appui du PPECF sont essentiellement des entreprises déjà certifiées FSC, a fortiori des entreprises de grande taille, disposant de moyens financiers conséquents.

On retrouve peu, voire pas, parce qu'elles sont très peu nombreuses, d'entreprises ayant un niveau de gestion proche de celui exigé par le FSC, ou dans une phase dynamique de progrès vers les exigences de la certification, et pour lesquelles un appui du programme PPECF permettrait de servir de levier pour franchir les dernières étapes jusqu'à la certification.

Le paysage que se dessine peu à peu est celui d'une gestion forestière à deux vitesses : quelques entreprises ayant un très bon niveau de gestion, même si celui-ci est encore perfectible, certifiées FSC et bénéficiant de l'appui du PPECF, et des entreprises souvent de taille plus modeste (pouvant être qualifiées de PMEF - Petites et Moyennes Entreprises Forestières), mais pas uniquement, qui risquent de basculer vers l'illégalité, voire l'informel, faute de moyens et de savoir-faire pour mettre en œuvre une gestion forestière raisonnée.

Les entreprises engagées dans le processus de gestion durable mais non encore certifiées

Ces entreprises sont présentes sur une part importante des forêts de production des pays du Bassin du Congo. Amener ces entreprises vers une gestion forestière raisonnée représente un enjeu dans le Bassin du Congo. Les projets PAGEF (République du Congo), PAPPFG (Gabon), ou AGEDUFOR (RDC) financés par l'AFD, ont été mis en place afin de répondre à ces enjeux. Ces projets se limitent cependant à un appui en vue de la préparation des plans d'aménagement (inventaires, rédaction des Plans d'Aménagement et autres documents de gestion), et contribuent ainsi significativement à faire progresser les entreprises vers la gestion durable de leurs forêts, mais ne permettent pas d'apporter l'expertise suffisante à la mise en œuvre de ces plans d'aménagement et la préparation à la certification de légalité, a fortiori la certification FSC.

De manière générale, il reste difficile aujourd'hui pour de nouvelles entreprises de s'engager dans la certification de légalité, de gestion durable et/ou de chaîne de traçabilité étant donné les coûts, la complexité et le risque stratégique que représentent les systèmes de certification aujourd'hui (risque de s'engager vers des systèmes de certification complexes et

de ne pas être en mesure de respecter ces engagements et inquiétude sur la « rentabilité » et la pertinence de la certification). Cependant ces entreprises sont demandeuses d'appui pour la mise en place d'une gestion forestière et pour le respect de la légalité étant donné l'évolution des marchés et des contraintes associées notamment pour répondre aux exigences de légalité demandées par les importateurs de bois européens dans le cadre de la « diligence raisonnable ». Ainsi, à l'heure actuelle, la priorité de nombreuses entreprises est avant tout de respecter les réglementations afin de pouvoir préserver leur accès à des marchés qui se préoccupent de plus en plus de l'origine des produits achetés. Même si la certification n'est pas leur objectif actuel, les progrès réalisés pour atteindre des exigences des certifications les feront avancer sur le chemin de la certification. Les réticences actuelles de ces entreprises concernant la certification pourront être levées ensuite. On se doit de rappeler que les entreprises actuellement certifiées FSC avaient les mêmes réticences il y a une dizaine ou une quinzaine d'années.

Aussi, dans la majorité des cas, ces entreprises ne disposent ni de moyens techniques nécessaires (compétences du personnel, savoir-faire) ni de moyens financiers suffisants pour solliciter un appui de la part de bureaux d'études compétents afin répondre à ces nouvelles exigences. Cette absence de possibilités pour leur mise à niveau afin de respecter la légalité conduira irrémédiablement à la fermeture de certains marchés pour les entreprises non certifiées et, en conséquence, une diminution supplémentaire des moyens nécessaires à la mise en place d'une gestion durable des ressources forestières, et le risque de voir ces entreprises passer peu à peu vers une véritable illégalité et une activité informelle.

L'appui à la mise à niveau de ces entreprises dans le cadre du programme PPECF permettrait de répondre à la première ligne d'action, à savoir « la mise en place d'un cadre propice à la certification » et pourrait déboucher à moyen terme à l'obtention de certification de légalité et à plus long terme sur une certification de gestion durable et/ou CoC.

Ainsi, l'atteinte des exigences de légalité pour les entreprises actuellement non certifiées représente un enjeu important pour répondre à l'objectif global du programme PPECF qui est d'accroître les surfaces de production certifiées du Bassin du Congo au même titre que l'appui aux entreprises certifiées ou en voie de certification qui possèdent d'ores et déjà des moyens importants et un bon niveau de gestion des ressources forestières.

Les objectifs du projet

Le projet proposé dans le cadre du PPECF a pour objectifs :

- d'élargir la gamme d'entreprises touchées par les appuis du Programme afin que celui-ci puisse remplir ses objectifs d'augmentation des superficies certifiées ;
- d'appuyer les entreprises non certifiées pour, dans un premier temps, la mise en œuvre de leur Plan d'Aménagement et le respect de la légalité afin de promouvoir une gestion durable et efficace des ressources forestières ;
- d'accompagner, via la préparation et mise en œuvre d'un plan d'action détaillé, ces entreprises vers un niveau de légalité que l'on pourrait qualifier « d'amélioré », intégrant certains aspects sociaux et environnementaux pas toujours pris en compte dans les législations des pays concernés.

Parmi les actions qui seront appuyées par les bureaux d'études participant, on pourra citer :

- l'appui à la mise en œuvre du Plan d'Aménagement, avec un accent sur la prise en compte des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) : identification des HVC, leur maintien, et le suivi des mesures de préservation ;
- la préparation des inventaires d'exploitation : méthodologie, planification court et moyen terme, liens avec le SIG et la traçabilité ;
- la préparation, rédaction et mise en œuvre des Plans de Gestion et Plans Annuels d'Opérations ;

- la maîtrise et la gestion des impacts sociaux et environnementaux : identification et cotation des impacts (intensité, durée, étendue, réversibilité, fréquence), proposition de mesures d'atténuation des impacts via un Plan de Gestion Environnemental et Social, mesures de suivi – évaluation du PGES ;
- la mise en œuvre de méthodes d'Exploitation à Impact Réduit en lien avec l'analyse des impacts socio-environnementaux. Intégration des mesures de suivi du programme EFIR conformément au Principe 8 du FSC, suivi-évaluation des opérations d'exploitation ;
- la traçabilité ;
- la cartographie, utilisation du SIG, mise en place, suivi et alimentation d'une base de données permettant le suivi des activités forestières ;
- la sécurité au travail et le respect des normes du Bureau International du Travail - BIT (« Sécurité et Santé dans les travaux forestiers », « Principes techniques et éthiques de la surveillance de la santé des travailleurs », « Principes directeurs sur les systèmes de gestion de la sécurité et la santé au travail », Etc. , et les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT);
- les mécanismes d'information des populations locales et l'amélioration du partenariat entre entreprise et populations résidentes sur la concession : mise en place de plateformes d'information, prise en compte des peuples autochtones, respect du principe de CLIP ;
- Etc.

Modalités de mise en œuvre

Dans le cadre de ce projet, il sera proposé que 3 bureaux d'études spécialisés en appui technique aux entreprises pour la préparation et la mise en œuvre de plans d'aménagement et la préparation à la certification forestière interviennent chacun en appui à 2 ou 3 entreprises situées dans le Bassin du Congo. L'appui concernera 6 à 9 entreprises forestières au total.

Ces entreprises devront respecter au minimum les règles suivantes :

- bénéficier d'un titre forestier légalement attribué ;
- disposer de concessions dont la superficie et la richesse sont en adéquation avec une exploitation industrielle ;
- assurer une transformation au niveau national d'une part significative des grumes produites sur les concessions (disposer d'une usine de transformation de type industrielle - par opposition à artisanale - ou existence de partenariats avec des industriels nationaux).
- ne pas être dans une situation de surexploitation des ressources : capacité industrielle installée au-delà de la possibilité estimée de la forêt, concessions exploitées dans sa majeure partie sans possibilité d'envisager une exploitation durable, Etc. ;
- ne pas être condamnée pour des faits graves tels que :
 - ✓ violation des droits humains ;
 - ✓ faits de corruption ;
 - ✓ pratiques illégales volontaires;
 - ✓ Etc.
- avoir une convention d'aménagement passée avec l'Etat, et être engagé de manière effective dans la préparation d'un Plan d'Aménagement (avoir au minimum finalisé les inventaires d'aménagement) ;
- disposer de moyens suffisants pour mettre en œuvre une activité forestière durable (moyens humains, matériels et financiers).

A terme, le projet permettra de préciser les conditions d'éligibilité à un appui du PPECF et les modalités de cet appui et à élargir la gamme d'entreprises ciblées par le PPECF. Cet

appui sera réalisé sur une durée totale de 24 mois à raison de 6j d'appui par mois et par entreprise, en moyenne réalisés sur le terrain. Le rythme d'intervention sera adapté en fonction des contraintes logistiques d'accès aux sites.

Lors des premières missions terrain, une évaluation du niveau de l'entreprise vis-à-vis des exigences de légalité du pays sera faite, ainsi qu'un diagnostic de leur niveau en matière de gestion forestière. Ce diagnostic débouchera, en concertation avec l'entreprise, sur la définition d'objectifs et l'établissement d'un plan d'actions sur les 2 ans d'appui. Un programme de travail sera ensuite établi avant chaque mission.

Suivi

Un suivi simple, selon un système de tableau de bord, des actions réalisées lors de chaque mission sera réalisé. En fin de chaque semestre, un bilan de la réalisation du plan d'actions et de l'atteinte des objectifs fixés (sur base d'indicateurs) sera conduit.

Capitalisation

Au-delà de cet appui à 6 / 9 entreprises, l'expérience conduite permettra de préciser les modalités d'élargissement de la gamme des entreprises ciblées, par PPECF.

Budget prévisionnel et financement des activités

Les honoraires du prestataire de service seront pris en charge à 100% par le PPECF, et le matériel, la logistique et les frais des participants seront pris en charge à 100% par l'entreprise.

En considérant un coût de 650 euros/j des honoraires des prestataires de service, pour un appui de 6 jours par mois et par entreprise sur 24 mois, le budget total à la charge du PPECF est estimé à 100 000 euros par entreprise sur 2 ans.

Les entreprises auront la possibilité, une fois le diagnostic de départ finalisé et le plan d'actions biennal approuvé, de déposer des demandes d'appuis supplémentaires pour la mise en œuvre d'activités inscrites dont le résultat / l'objectif escompté dépassent le niveau légal du pays et s'aligne sur les exigences FSC. Le volume financier de ces activités pourrait être limité à 60.000€ par entreprise, sur les 2 ans, et pourrait éventuellement doubler si un niveau OLB ou TLTV est atteint durant ces deux ans.

Les bureaux d'études produiront des rapports trimestriels afin de suivre les activités et la mise en œuvre effective du plan d'action.

Une phase de capitalisation par un bureau d'études indépendant pourra s'avérer pertinente. Elle permettra en outre à PPECF de poursuivre la démarche en définissant des critères d'appuis et des règles qui seraient alors proposées aux entreprises.

Annexe 2 : Compte rendu du 1er CDO

PREMIERE REUNION DU COMITE DE DECISION ET D'ORIENTATION (CDO) DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS (PPECF)

Yaoundé du 31 juillet au 1^{er} août 2013

COMMUNIQUE FINAL

1. La 1^{ère} réunion du comité de décision et d'orientation du Programme de Promotion de l'exploitation Certifié des Forêts (PPECF) s'est tenue du 31 juillet au 1^{er} août 2013 à Yaoundé au Cameroun.
2. La réunion était présidée par M. Tadoum Martin, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC et le secrétariat assuré par M. Romain Lorent, gestionnaire du projet.
3. Les membres statutaires ayant pris part à ces travaux sont : le secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC, le représentant du directeur des forêts de la république du Cameroun, le représentant du directeur général de l'économie forestière du Congo, le représentant du directeur général des forêts de RCA et le représentant du directeur de la gestion forestière de RDC, le facilitateur délégué du PFBC, le président du comité de pilotage régional de la Conférence des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), du représentant de l'entreprise ALPICAM. Aussi, les observateurs suivants ont-ils participé aux travaux : la représentante du Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) et les représentants des concessionnaires forestiers (PALLISCO, ROUGIER).
4. La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Secrétaire Exécutif Adjoint (SEA) de la COMIFAC, M. Martin Tadoum qui est revenu sur la genèse du PPECF (qui est né de la volonté de la COMIFAC de soutenir le développement de la certification forestière dans la sous-région afin de répondre ainsi à une priorité de son Plan de Convergence), et les négociations avec le bailleur de fonds la KfW, de la signature du contrat en janvier 2012 et le démarrage effectif du programme en avril de la même année.

Il a saisi cette occasion pour réitérer la gratitude de la COMIFAC à la KfW pour cette contribution à la promotion de la certification dans la sous-région, grâce à ce programme mis en œuvre par le consortium GFA et DFS.

Ce programme d'une durée de 3,5 ans vise l'augmentation des superficies de forêts de production certifiées au Cameroun, au Congo, en République Centrafricaine (RCA) et en République Démocratique du Congo (RDC) et casuellement au Gabon, afin d'y améliorer les conditions de protection et d'exploitation durable des ressources forestières, à travers trois composantes à savoir :

- a. la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;
- b. l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental).

- c. le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par:
 - i. la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - ii. la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - iii. l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines;
 - iv. la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

Le SEA est revenu sur le rôle du CDO qui doit définir les orientations relatives à la gestion du programme et veiller à sa bonne performance. Pour cela, il a rappelé les résultats attendus du CDO qui devra :

- analyser de manière critique les activités réalisées de la première année;
- valider le plan d'opération annuel des prochaines activités;
- donner des orientations quant à la sélection des projets de financement ;
- suivre le déboursement des financements ;
- suivre des activités sur la base des rapports de suivi – évaluation semestriels ;
- proposer des nouveaux principes d'interventions.

5. Après l'ouverture des travaux, l'ordre du jour a été examiné et validé après quelques amendements.
6. Il a été ensuite procédé à la vérification du quorum qui a consisté à la lecture de la décision N°003/COMIFAC/PPECF/13 du 07 juin 2013 portant création du CDO et à la présentation des participants. A la suite de cette vérification, le quorum a été déclaré atteint par le président.
7. Les travaux proprement dit ont consisté en des exposés par le gestionnaire du projet et des débats en plénière suivis des recommandations. Ainsi, la première présentation du gestionnaire a porté sur le rapport des activités durant la première année (avril 2012 - avril 2013). Il a été noté que de nombreuses activités ont été réalisées pour l'ensemble des pays au niveau des concessionnaires dont la majorité est basée au Cameroun. La situation politique en RCA, n'a pas permis de réaliser des interventions dans ce pays dont par ailleurs, les concessions forestières sont, appuyées par l'agence de gestion durable des ressources naturelles (AGDRN).
8. Les exposés se sont poursuivis par les présentations sur les perspectives pour la seconde année 2013/14, ainsi que la présentation d'une boîte à outils dédiée à la gestion durable (e-learning, Canopée ; logiciel HVC ; rapports publics, etc.) basée sur des requêtes adressées au Programme.
9. Le Comité a relevé que ni le rapport d'activités, ni le plan de travail pour la prochaine année n'était présenté suivant le modèle du cadre logique du programme. Pour cela, il a été demandé à la cellule du projet de mieux structurer la présentation du rapport d'activités et du plan de travail annuel afin qu'il y ait une bonne lisibilité des résultats obtenus. Les exposés ont suscité plusieurs débats au sujet de l'orientation du programme centré sur le label FSC, excluant des appuis aux certifications intermédiaires de type ISO ou OLB. Or, il n'y a pas de progression possible vers le standard FSC, sans passer par ces certificats de niveaux inférieurs, mais cependant incontournables. Dès lors, un problème méthodologique de fond se pose au PPECF qui justifierait par la nécessité d'élargir la cible du Programme pour qu'il soutienne des pratiques de gestion durable (l'accompagnement à la certification de moyennes entreprises et le maintien des concessionnaires déjà certifiés) tout en soutenant la visibilité du label FSC en Europe. En effet, le problème de la certification FSC des

bois du bassin du Congo est bien le marché. Ainsi, Alpicam signale qu'elle n'a vendu que 249 m³ de bois certifié FSC en 2011, et souligne l'approche tout ou rien de la certification FSC contrairement au système ISO ;

10. Dans le cadre de l'examen des points forts et faibles du Programme, le Gestionnaire a souligné comme points forts, l'environnement institutionnel qui a favorisé le démarrage rapide des activités : souplesse de procédures du bailleur dans la contractualisation des prestataires, le soutien réactif de la COMIFAC, la disponibilité d'une expertise de qualité à travers des bureaux d'études de haut niveau, la possibilité de bénéficier de l'appui de l'Administration pour coordonner les différents acteurs; et comme faiblesses, la distance géographique des pays bénéficiaires (hors Cameroun) et la non prise en compte formelle du Gabon où pourtant existe un fort potentiel des sociétés qui pourraient s'engager dans la certification.
11. Au terme des échanges, le comité de décision et d'orientation (CDO) s'est dit globalement satisfait du déroulement des activités du projet menées en 2012/13. et a formulé les recommandations ci-après :
12. Sur le plan méthodologique :

A l'attention de la COMIFAC et de la KfW

13. l'élargissement géographique du champ d'intervention du PPECF qui tient compte du potentiel de progression vers la certification au Gabon de nombreuses entreprises, alors que pour des raisons diverses, les pays initialement éligibles n'offrent quasiment pas de perspective d'augmentation en nombre d'entreprises ou de superficies ;
14. l'élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité(OLB, FLEGT);
15. élargir l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal « suit les principes du FSC ou équivalent ».
16. Sur le plan opérationnel :

A l'attention de la Cellule de gestion

A. Points positifs :

1. environnement institutionnel favorable (flexibilité du bailleur KfW) ;
2. très bonne réactivité du Programme en termes de délais et de qualité des appuis financés ;
3. présence d'expertises de qualités ;
4. capitalisation des TdR et des outputs des appuis tels que les rapports publics, mis en ligne sur le site web du Programme et d'autres moyens en préparation;

B. Points à remédier :

1. le Programme devrait disposer de points focaux qui pourraient renforcer la relation avec la cellule du Programme établie à Yaoundé ;
2. le Programme doit organiser la promotion du Programme par des ateliers nationaux en collaboration avec les Administrations forestières ;
3. le Programme doit mettre en place un plan de communication et un système de monitoring des interventions ;
4. les membres du CDO doivent être ampliataires des rapports mensuels et semestriels du PPECF;
5. même si le Programme a pour principe de répondre à des requêtes, il faut présenter en début d'année, un programme prévisionnel d'actions, chiffrés et relié au cadre logique. Les rapports semestriels doivent refléter cette présentation et être diffusés le plus largement possible.

C. Sur les activités en préparation

1. assurer le partage des termes de références des interventions entre les concessionnaires et autres acteurs pour s'assurer de leur adéquation avec les besoins des entreprises (logiciel Canopée, PFNL, HVC, etc.);
2. vérifier et veiller à l'implication des populations riveraines dans les interventions qui les concernent ;
3. collaborer davantage avec les Administrations forestières des différents pays et les collectivités locales décentralisées, les acteurs de la société civile, (renforcements de capacités, outils de suivi et de contrôles, microprojets, etc.);
4. pour le logiciel Canopée, vérifier l'intérêt partagé des concessionnaires du bassin du Congo pour un tel outil ;
5. les actions marketing (Europe) de l'ATIBT doivent être validées (ex. la batterie d'essais mécaniques proposés) ;
6. le Centre de formation professionnel de Mbalmayo ne doit pas s'envisager sans un pilotage du Gouvernement ;
7. renforcer des appuis à la gestion de la faune dans les concessions forestières et leurs zones périphériques.

Fait à Yaoundé, le 01 août 2013